

DECISION PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DES USAGERS DU CENTRE HOSPITALIER LA VALETTE

LE DIRECTEUR

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1112-3 et R 1112-79 et suivants ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu le décret n° 2016-726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;
- Vu l'arrêté n°DD23-2025-72 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du Centre Hospitalier La Valette de Saint Vaury ;

DECIDE :

Article 1 : Toutes décisions prises antérieurement sur le sujet sont annulées.

Article 2 : La composition de la Commission des Usagers du Centre Hospitalier La Valette est fixée comme suit :

➤ Membres avec voix délibératives :

- Le Directeur ou son représentant : M. François-Jérôme AUBERT représenté par M. Vincent ROZAIN, Directeur adjoint en charge de la relation avec les usagers
- Un médiateur médecin :
- M. le Dr Jean-Marie CONQUET, Praticien Hospitalier
Président de la CDU
et son suppléant :
- M. le Dr Eric DUPRAT, Praticien Hospitalier
- Un médiateur non médecin :
- M. Emmanuel LAPORTE DAUBE, Psychologue
et son suppléant :
- M. Kevin DUNEAUD, Infirmier
- Deux représentants des usagers :
- Mme Savannah ANSELME
APF France handicap
et leurs suppléants :
- Mme Patricia DESTHIEUX
Ligue contre le cancer
- Mme Marie-Christine SCHULZ
UDAF
- /
- Le Président de la CME :
- Mme le Dr Nathalie BRETON, Praticien Hospitalier
- Un représentant de la CSIRMT :
- Mme Sophie AUMEUNIER, Infirmière
et son suppléant
- Mme Isabelle JACQUET, Aide-soignante
- Les représentants du personnel :
- Mme Nadia JARDINAUD, FO
- Mme Aline GILLET, CGT
- Un représentant du Conseil de Surveillance :
- Mme Annie ZAPATA, Représentante des Collectivités Territoriales

➤ Autres membres avec voix consultatives :

- La Coordinatrice des Soins, Mme Line ADAM
- Le Coordonnateur de la Gestion des Risques, Mme Julia MICOURAUD
- La Qualiticienne

